

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 31 (1893)
Heft: 14

Artikel: L'année de la misère : [suite]
Autor: Favrat, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-193559>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

qui n'est pas soumise à son mari, comme l'Ecriture l'ordonne; que ce *Conteur vaudois* devrait être banni de toutes les familles; bien plus, vous le refuserez la première fois qu'il reparaitra.

Et votre mari content d'avoir ainsi gagné la partie croira de porter les culottes.

Vous savez, madame, je vous passerai mon *Conteur* tous les samedis soir.

Tout en remerciant l'auteur de la spirituelle correspondance qui précède, nous le prions de vouloir bien nous indiquer son adresse exacte, désirant lui faire une communication.

Les gaietés du 1^{er} avril.

Un chroniqueur du journal le *Temps* nous raconte que ces jours-ci on voit s'étaler dans les devantures des papetiers parisiens les facéties les plus bizarres, sous forme de billets de faveur, de faire-part, de lettres autographiées, de cartes d'invitation, de diplômes, etc., qui s'enlèvent à l'approche du 1^{er} avril.

Il y en a pour tous les usages, pour tous les goûts: gentillesse à l'égard des jeunes filles, propos désobligeants pour belles-mères, allusions délicates aux conjugales infortunes, brevets de maris trompés, entrées de faveur pour Mazas, lettres à double entente, etc.

Les lettres sont le morceau de résistance; elles se composent invariablement d'une page qui est tout miel, contredite par une seconde page tout vinaigre. En voici un spécimen:

Ma chère belle-mère.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour vous affirmer combien vous êtes aimable, combien est vive et sincère la profonde amitié dont vous êtes digne. Depuis que j'ai eu le bonheur d'épouser votre fille, vous avez toujours eu pour moi les bontés d'une mère et jamais vous ne m'avez donné l'occasion de vous adresser le moindre reproche, etc.

Mais au bas des formules affectueuses qui remplissent une partie de la feuille, un *post-scriptum* insidieux invite la belle-mère à ouvrir la lettre et à regarder au travers. Or dans la transparence du papier que lit-elle?

Ma chère belle-mère.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour vous dire que vous me bâssez; pour vous redire combien je vous aime quand vous êtes loin de moi. Depuis que j'ai eu le bonheur d'épouser votre fille je suis le plus malheureux des hommes, etc.

Trop heureuse encore la belle-mère qui ne reçoit pas sous la même enveloppe un « Bon pour 500 coups de trique à recevoir des amis de son gendre. »

Mais que les belles-mères se consolent! Les jeunes filles ne sont pas mieux traitées. On leur envoie des « bons de poste pour cinq ou six baisers » délivrés

par le ministère de l'amour » et payables dans tout bureau du territoire de la république de Cythère, des traîtes les invitant à « encaisser sans autre avis, contre le présent effet, la somme de mille et un baisers bien tendres, « qu'elles passeront en compte à la banque de Cythère. » Mais des farceurs ne se font pas faute de leur adresser une lettre où la première page leur prodigue des tendresses démenties par la seconde. Exemple :

(1^{re} page). Je tiens à demander votre main le plus tôt possible à vos chers parents, mais je veux auparavant savoir si je puis espérer que vous m'aimerez. Accordez-moi cinq minutes d'entretien. Je vous attendrai ce soir entre huit et neuf heures.

(2^{me} page) avec une bonne trique, et je vous flanquerai, de la part de vos parents, une racée soignée pour vous apprendre à recevoir des billets doux à l'insu de vos parents. Petite effrontée, va! que je t'y repince!

Aux gens qui aiment le théâtre, on envoie sous enveloppe un billet de faveur pour une loge. Mais sous le mot « loge, » imprimé en capitales énormes, se trouve une mention en caractères minuscules, invisibles au premier abord: la loge est une loge... de concierge.

A côté de ces farces épistolaires, viennent les cadeaux facétieux. On n'imagine pas quelle quantité il s'en fabrique chaque année, dans une douzaine de maisons du faubourg Saint-Antoine et quelle quantité est expédiée à l'étranger: Etuis à cigares disposés de telle façon que les cigares, dès que vous pressez sur un bouton, disparaissent. Fleurs à surprises, dont les pétales parfumées, en métal, sont mues par un ressort et se referment brutalement sur le nez de la victime à qui vous les faites sentir. Appareils photographiques que l'on braque contre un innocent compagnon, et dont l'objectif, sous la pression d'une poire à air, se déplace et livre passage à un vaporisateur dont le contenu va asperger le visage de celui qui pose.

Et tant d'autres objets de ce genre dont s'amuse la jeunesse parisienne.

L'ANNÉE DE LA MISÈRE

par L. FAVRAT.

VIII

Ce qui détournait l'oncle de sa route, ce n'était pas seulement le désir de donner à son petit patrimoine le coup d'œil du maître, et de faire respecter, s'il y avait lieu, ses droits de propriétaire; il voulait encore obtenir, sur le compte de Samelet, quelques renseignements qui pouvaient être utiles à Pierre à Claude, et voir si ce dernier n'avait aucune chance de se récupérer un jour sur les biens du charrier. Il s'adressa d'abord à ses fermiers, qui ne lui laissèrent aucun doute à ce sujet.

— Tenez, dit la fermière, je vous garantis que la Justice est venue une douzaine de fois chez eux depuis ce printemps; on a saisi les récoltes et le bétail, subhasté le terrain, tant

y a que la pauvre femme a eu bien de la peine à sauver son trousseau. Ça fait pitié! Et les frais! On n'ose pas y penser: l'asseur, le greffier, l'huiquier, les experts, le procureur, il faut payer tous ces gens-là. Le bon Dieu nous préserve de passer par leurs griffes? Mais, dites donc, l'oncle, est-ce qu'on rongeait comme cela le bien des pauvres gens du temps des Bernois? Je n'avais que douze ans quand on a mis à bas l'ours, et je n'en puis rien dire.

— Hélas! ma pauvre Nanette, sous les Bernois il y avait le bailli et le curial, sans compter les autres; aujourd'hui il y a la Justice, soit disant Justice de paix, et les procureurs! ce qui revient au même, c'est comme disait l'autre: si la pierre frappe sur la cruche, tant pis pour la cruche, et si la cruche frappe sur la pierre, tant pis pour la cruche.

Hélas! oui, c'est toujours le petit qui est tondu. Voilà Samelet qui revient de Lausanne.

— Est-ce lui qui chante au bas du pré? Il a pris du thé d'octobre, comme à son ordinaire.

Samelet arrivait en effet cahin-caha, en chantant ce refrain alors en vogue:¹

La violetta breinlé, breinlé,
La violetta breinléra.

— Salut, l'oncle, comment vous va? On s'en revient un peu joyeux..., mais ça ne fait rien... on a bu deux verres de trop... Ces tonnerres de procureurs, ils veulent me manger vif, mais je m'en moque comme de l'an quarante, on a encore de l'argent, et ils ne l'auront pas... et bonjour la belle!...

...La violetta breinlé, breinlé,
Por stu iádzó le trídra...

— Dis donc, l'oncle, il ne ne faut pas que Pierre à Claude se mette dans la boule que je veux lui faire perdre quelque chose, on est encore un homme, et quand même il n'a pas voulu donner sa fille à notre Charles, je veux bien le payer... Est-ce qu'il croit par hasard que sa fille soit un si beau parti?... Qu'il la donne seulement à son demi-fou de Montpreveyres, on en trouvera bien un autre.

— Ah! là, l'ami Samelet, il n'y a point de mal à dire du cousin, c'est un brave garçon; et d'ailleurs Pierre à Claude n'a rien refusé, puisqu'on ne lui a rien demandé.

— Dans tous les cas, c'est lui qui est la cause que notre Charles s'est enrôlé; s'il n'avait pas bien vu de quoi il retournait, il ne serait pas parti... Mais il n'y a pas de mal, il trouvera bien une autre femme quand il reviendra..., et quand même on est un peu dans les procureurs à présent..., on veut bien tâcher de lui laisser un patrimoine... J'ai de bons bras et de bonnes jambes... Dieu merci... et j'ai acheté un Gris pour recommencer à charrier... Si on a eu des malheurs, ça ne fait rien... et bonjour la belle!... on tâchera bien de s'en sortir...

...La violetta breinlé, breinlé,
La violetta breinléra...

Et Samelet gagna sa maison en faisant des imprécations contre la justice et les rongeurs, le tout entremêlé du même refrain rauque et nasillard. Evidemment, il n'y avait pas grand fond à faire sur un pareil homme et, sans en demander davantage, l'oncle reprit le chemin de Mauverney. A l'entrée du sentier du Cha-

¹ Chanson faite en 1815, sur la chute de Napoléon.

et-à-Gobet, il trouva Judith ; impatiente de connaître la réponse du cousin, elle était venue l'attendre là, sous prétexte qu'il y avait des poires sauvages à ramasser. D'autant loin qu'elle aperçut l'oncle, elle sortit du champ par un trou de la haie et alla au-devant de lui, mais craignant d'aborder ce qu'elle désirait savoir, elle prit un détour :

— Vous avez pris bien de la peine pour moi, et je vous dois beaucoup, oncle, s'il plait à Dieu, tout cela se retrouvera un jour ou l'autre.

— Voilà ce que c'est que d'être l'enfant gâté de l'oncle ; on se démarie, c'est comme on veut. Tout va bien, Judiette, le cousin a été raisonnable. Il a d'abord fait la grimace, ce qui se comprend, tout est prêt : il a réparé la maison, fermé le jardin de palissades, acheté deux vaches, que sais-je encore... et le tout pour les beaux yeux d'une Judiette qui le plante là. Demain je vais retirer les annonces et voir le menuisier, pour lui dire qu'il doit attendre un avis avant de se mettre à l'ouvrage. Ah ! mais, j'y pense, le ministre ne peut pas tout arrêter à la prière du premier venu, tu dois venir avec moi. C'est demain dimanche, nous sortirons de bonne heure, comme pour aller au sermon, et nous irons droit à la cure. Quant à Lausanne, on écrira.

Les gens ne manquèrent pas de remarquer le lendemain, que le pasteur n'avait pas annoncé les fiancés, et les jeunes filles de jaser et de faire mille cancans au sortir même de l'église, et les commères de se mettre de la partie et d'embrouiller si bien tout ce qu'on disait qu'à la fin de la journée on n'osait plus conter l'histoire qu'à l'oreille. Samelet triompha et il fit gros bruit de ce qu'il appelait un bon soufflet à l'orgueil de Pierre à Claude qui, ajoutait-il, avait refusé sa fille à son Charles. On ne disait rien de Judith, ou presque rien ; c'est sur le cousin que s'exerçait la malice des voisins : il y a ceci, il y a cela, il est forcée d'en épouser une autre ; que ne disait-on pas ? Un ami de Charles fit écrire à Paris que tout était rompu, qu'il devait revenir le plus tôt possible, et tout de bon renouer avec Judith ; que le cousin était un vilain merle dont on n'avait plus voulu.

Il y avait un an que Charles à Samelet s'était enrôlé. Il avait dès longtemps pressenti la tournure déplorable que pouvaient prendre les affaires de son père, qui, grâce à sa manie des charrois et à son inconduite, courait à sa ruine et à la misère, et il avait fini par désespérer de le voir revenir à une existence plus sage et plus honnête. Et comment ne pas désespérer, quand tous les jours revenaient les mêmes scènes, l'ivresse de son père ou les saisies des créanciers. Le pauvre garçon était devenu sombre et taciturne ; il était toujours consciencieux au travail, mais il n'y mettait plus l'ardeur et la persévérance que donne l'espoir d'en retirer quelque profit. Il voyait s'en aller pièce à pièce ce domaine qu'il était presque seul à cultiver, ces champs qui avaient été son berceau, ce patrimoine enfin, dont une partie devait lui revenir un jour, et quelque effort qu'il fit sur lui-même, la triste et impitoyable réalité lui apparaissait toujours.

Cependant Samelet, qui ne revenait que par instants à des idées d'ordre et de travail, avait continué son train de vie, buvant par dépit, quand sa femme essayait de le rame-

ner par de bonnes paroles, ou s'attardant, autant par habitude que par laisser-aller et faiblesse de caractère, dans les cabarets de Lausanne ou des environs. Au fond c'était le meilleur homme du monde, du moins c'était le dire de tous les amis qui profitairent de sa compagnie, car il payait du vin à qui en voulait, et tirait de son gousset jusqu'au dernier demi-batz. Les cabaretiers le trouvaient aussi fort honnête homme ; car il faisait grosse dépense et payait ses *crédits* avant toute autre dette. On ne lui faisait en somme qu'un seul reproche : il était trop bon, c'est ce qui l'avait ruiné. Ce trop bon est charmant, n'est-ce pas, appliqué à Samelet. C'est ainsi que l'on disait... et que l'on dit encore de ceux qui se ruinent, faute d'énergie et d'activité, et qui dévorent à belles dents intérêt et principal. Trop bon ! n'est-ce pas une profonde ironie, une raillerie amère que ce jugement porte sur le malheureux qui dilapide le modeste patrimoine qui eût fait vivre sa famille. Trop bon ? c'est-à-dire buveur, désœuvré, faible, incapable, sans religion surtout et sans noblesse de cœur. Tel était Samelet.

(*A suivre*).

Pendant la session inaugurale de la nouvelle législature, M. le député Aloys Fauquez a adressé à ses collègues, MM. Dorier et Pelet, inspecteurs de salle du Grand Conseil, la jolie lettre qu'on va lire :

Messieurs Dorier et Pelet, inspecteurs de salle.

Messieurs et chers collègues.

Permettez-moi, à présent que les électeurs ont renouvelé mon contrat pour quatre ans, de venir vous demander respectueusement s'il n'entrerait pas dans vos convenances de faire confectionner un fauteuil qui soit en rapport avec mon humble personne.

Les fauteuils qui servent à la table dite du *Soleil*, datant, sauf erreur, de 1803, et le bois en étant ver moulu, plusieurs accidents, préjudiciables à ce mobilier, se sont déjà produits. C'est ainsi qu'une jambe d'un fauteuil est partie sans congé et que vous pourrez voir un autre fauteuil auquel il manque le bras droit.

Comme ces accidents sont arrivés pendant le court laps de temps d'une année, ce n'est pas sans effroi que vous devez songer au sort réservé aux autres respectables fauteuils qui doivent servir pendant quatre ans.

Dans ces circonstances il me paraît, dans l'intérêt bien entendu de l'Etat, que la confection d'un nouveau fauteuil en bois dur et de dimension raisonnable s'impose. Aussi est-ce en toute confiance que je vous soumets la présente requête à laquelle, après examen, vous ferez droit, j'en suis convaincu.

Veuillez agréer, Messieurs et chers collègues, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

(signé) ALOYS FAUQUEZ.

Exerciço et coumandémeint.

Se cein a bin tsandzi po lo militéro, per tsi no, du lè z'autro iadzo, l'est onco po lè brávo comi d'exerciço que cein a lo mé tsandzi ; kâ ora ne sont diéro què dâi gratta-papâi que n'ont perein à coumandâ, tandi que, devant, c'étai coumeint dâi vretablio colonets qu'avoint adé lo sâbro ein man, kâ faillâ dressi lo dépou, férè manœuvrâ la melice dozè iadzo per an, la demeindze ; menâ lo contingent ài rasseimbléments, à l'avant-rihuva, à la granta rihuva et à la fêta civiqua, et bin dâi iadzo, onco, coumandâ la pararda à l'abbayi. Et pi que poivont férè cein que volliâvont, sein que nion n'aussé on mot à repipâ, et l'arrevâvè prâo soveint que se fasont aidi et reimpliaci pè lè caporats ào bin lè sergents quand l'ein aviont permi lâo z'hommo.

Dein onna coumouna dâo grand distrit, lâi avâi on caporat qu'avâi binsu onna bouna càva, kâ n'étai pas on n'héro, et se l'avâi reçu lè galons, c'est qu'on avâi ferme prédzi por li ào capitaino. Lâi avâi assebin on simplio sordâ, lo grand Phelippe, que cognessâi son serviço su lo bet dâo dâi, et qu'arâi met ti lè coups lo caporat dein on sa, à recoulon.

Onna demeindze que fasont l'exerciço et que fasâi rudo tsaud, lo comi, qu'etâi on bocon assâiti, coumandâ cauquiès menutês, après quiet s'arrêtâ po trairè son chacot et po se panâ lo front. Et coumeint parait que n'avâi pas tant d'accouquet cé dzo quie, ye coumandè : Repou ! et fâ : Tê, Phelippe, t'espliquérâ à clliâo z'hommo la tserdze eindozè temps ; et tê, caporat, t'âodré no queri duè tsanès dè vin ào Casino !

Dinsè de, dinsè fé !...

Et po lè coumandémeints, on s'ein terivè adé à l'honneu lè z'autro iadzo et n'iavâi pas fauta, coumeint ora, dè coumandâ tot à mesoura ; on poivè coumandâ à l'avanço, que cein allâvè rein dè mî.

Dein on autra coumouna, dévessont parti on matin po la granta rihuva. On iadzo ein route, lo comi qu'avâi einviâ dè torailli on bocon, trait son chacot po preindrè sa pipa et son paquet dè tabâ, et coumeint l'étai d'obedzi dè s'arrêtâ on momeint po reimpliâ son tourdzon et po férè fû, coumandâ à son contingent : Allâ adé ! arche ! et quand vo sarâi vai cllia bâoza dè vatsé qu'est lé ào bet dè l'adze, vo farâi : harte, front !

Et quand l'a zu allumâ et reduit son tabâ, son brequiet et sa pierra, lo comi a retrouvâ son contingent vai la bâoza.

C'étai dâi comi, cein !

La plus haute gare du monde.

La Bibliothèque universelle d'avril publie une intéressante étude de M. Ed. Lullin, à laquelle nous empruntons les curieux détails qui suivent :